Image not found or type unknown

Préavis et formalités du congé donné par le locataire

Par **prins75**, le **06/05/2024** à **18:36**

Bonjour,

J'ai donné mon congé il y a plus quinze jours pour un appartement que j'ai pris en location non meublée il y a moins d'un an. Je suis en pleins préparatifs pour mon déménagement qui sera effectif dans moins de quinze jours, que le cabinet de gérance m'indique il y a peu que je dois, conformément aux termes de mon bail, rendre accessible l'appartement pour y faire réaliser des diagnostics DPE (ceux en leur possession sont encore valides jusqu'à la fin de l'année).

En parallèle de cette demande, le propriétaire m'informe vouloir aussi obtenir un rendez-vous rapide "pour visualiser l'état général de l'appartement" en précisant qu'il s'agit d'une démarche sans correspondance avec celles venant du cabinet de gérance.

Enfin, le cabinet me rappelle que je dois laisser le champ libre à toute publicité à fins de location. Sur ce dernier point, j'ai expliqué que l'appartement, même s'il y a des cartons de déménagement, était tout à fait accessible en vue de visites comme l'indique le bail.

En réalité, mon départ à moins de un an de location va occasionner un coût pour le propriétaire. C'est la première fois que je suis confronté à ce type de demande, ayant été pourtant locataire à plusieurs reprises par le passé. Je soupçonne le cabinet / propriétaire de trouver un stratagème pour retenir la caution.

Certaines demandes étant un peu floues, je souhaiterais connaître mes droits ainsi que mes devoirs pour cette situation spécifique.

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **07/05/2024** à **07:06**

Bonjour,

Vous n'avez, pour seule obligation, que de laisser visiter le logement en vue de la relocation et seulement si votre bail comporte une clause de visite légale.

En aucun cas vous n'avez d'autre obligation comme celle de laisse exécuter des diagnostics (cela attendra votre départ) ni, bien sur, de procéder à un pré-état des lieux.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés